



Rompre un contrat d'allocation d'etude

Par **sandy57**, le **04/06/2009** à **21:58**

Bonjour, je suis actuellement étudiante manipulatrice radio en troisième année. Je passe mon examen final au mois de juin et j'ai signé un contrat d'allocation d'étude qui stipule que l'établissement me verse 5000 euros au mois de juillet quand je commence le travail pour que j'aie travaillé chez eux durant 1 an et demi. Mais je n'ai pas encore signé mon contrat de travail et on m'a proposé un autre travail qui m'intéresse plus. Je voulais savoir si je pouvais rompre le contrat d'allocation d'étude. Je n'ai pas reçu d'argent bien entendu.
Cordialement,
Sandy